

ROADX CANADIAN LIMITED WARRANTY

This limited warranty is available only to the original purchaser of new replacement tire(s) sold by ROADX TIRE and used on the same vehicle that they were originally installed on. This warranty applies to tires purchased after January 1, 2021. The ROADX Total Coverage Warranty offers the consumer the following benefits: • Coverage for Defects in Workmanship and Materials • Road Hazard Replacement Program • The Limited Kilometer Tread Wear Protection Policy
* For the purposes of this warranty, when a tire is worn down to 2/32" (measured at any point in the face of the tire), it is considered to have rendered full service and is no longer legal for further use.

WORKMANSHIP AND MATERIALS

All ROADX tires are warrantied against defects in workmanship and material for a period of 60 months from the date of purchase. Any qualifying ROADX passenger or light truck tire deemed to have a defect in workmanship or materials will be replaced free of charge for the initial warranty period which is the first 25% of original usable tread life, or within 12 months from the date of purchase, whichever comes first. When a tire has worn past 25% for free replacement and a warrantable condition is found, the customer must pay for the cost of a new comparable ROADX passenger or light truck tire on a prorated basis. The dealer shall determine this cost by multiplying the percentage of usable tread worn by the current retail selling price (Suggested Retail Price x 80%) of that tire at the time of warranty replacement. Under all circumstances, the cost of mounting, balancing, service charges and/or disposal fees including applicable taxes are required to be paid by the consumer.

WHAT IS NOT COVERED UNDER THIS LIMITED WARRANTY

- Ride complaints after the first 2/32" of tread wear or replacement of 3 or more tires from the same vehicle will not be accepted.
- Premature or irregular wear due to vehicle mechanical deficiencies or failure to rotate the tires at recommended intervals.
- Tires on any vehicle registered, and normally operated outside Canada.
- Damage from incorrect mounting or dismounting of the tire, incorrect application, water or other material trapped inside the tire during mounting or failure to balance the tires.
- Damage from over or under inflation, overloading, fire, theft, and defective vehicle mechanical conditions.
- Damage from racing, off road use and misapplication of tire to vehicle.
- Damage from abuse, misuse, tire alteration or a tire that has been run flat.
- Any tires worn beyond the wear indicators. (Less than 2/32" remaining tread depth).
- Flat spotting caused by improper storage or brake lock.
- Damage from accident, chemical corrosion, tire alteration or vandalism.
- Tire which D.O.T. identification number and/or brand name has been removed intentionally.
- Loss of time or use, inconvenience or any incidental or consequential damage.
- Tires used on Recreational Vehicles (For camping & Motor homes, etc.) or in commercial service.

OTHER LIMITATIONS INCLUDE BUT ARE NOT LIMITED TO THE FOLLOWING:

- Failure to rotate tires as recommended voids the tread wear protection policy.
- Tires that are a different size than recommended for your vehicle.
- Winter tires must be used only in winter months, which are determined to be September 1st through April 30th of the following year.

ROAD HAZARD REPLACEMENT PROGRAM

ROADX Tire offers a limited, "free replacement" road hazard program which applies to all ROADX passenger and light truck patterns. This free replacement road hazard program applies only during the first 3/32 of the original usable tread or two years from the date of purchase, whichever comes first. ROADX will replace the un-repairable tire with a similar new ROADX Tire. Once a tire is worn beyond the first 3/32 of tread, or more than two years from date of purchase, this road hazard warranty is null and void. Repairable tires must always be repaired at the vehicle owner's expense.

WHAT IS NOT COVERED UNDER THE ROAD HAZARD REPLACEMENT PROGRAM

- A tire that is damaged due to vandalism.
- A tire that is damaged due to an accident.
- A tire that is repairable under Rubber Manufacturers Association (RMA) standards.
- A tire that has failed due to commercial use.
- A tire that is damaged, or failed due to racing or off road use.
- A tire that is damaged due to use of snow chains or studs.
- A tire that is damaged, or failed due to irregular wear caused by mechanical issues.
- Tires transferred from the vehicle upon which they were originally installed.

LIMITED TREAD LIFE PROTECTION

Check the ROADX Warranty Table for patterns covered. Select ROADX patterns are assigned Limited Tread Life Protection that protects the consumer against premature tread wear. If a tire reaches the end of its usable tread life" before the stated kilometer protection, the consumer will be issued a replacement ROADX tire on a prorated basis, which means the consumer will be responsible for a percentage of the replacement cost. In order to maintain tread wear protection, all tires must be rotated at least every 10,000 km. Under all circumstances, the cost of mounting, balancing and any other service charges including applicable taxes, disposal fees are required to be paid by the consumer.

CONSUMER'S OBLIGATIONS WHEN FILING CLAIM

To maintain Kilometer Tread Wear Protection and Road Hazard Replacement Program, the consumer is responsible for the following:

- Any claims must be presented to an authorized ROADX TIRE dealer.
- Submit or present a copy of the original purchase receipt with documented automobile kilometers at time of tire purchase and installation.
- Submit a tire rotation record showing that all tires have been rotated at least every 10,000 km.

TIRE CARE AND MAINTENANCE GUIDE

Tire failure can result in serious damage and/or personal injury. To reduce the risk of tire failure we recommend the following: • Maintain proper inflation pressure and do not use at under inflation or over inflation. Pressure should be set at the level recommended by vehicle manufacturer. • Wheel alignment and balancing should be checked at regular intervals. • Do not overload. The maximum load carrying capacity is molded on the sidewall of the tire. • Do not spin your tires excessively and avoid driving over curbs, potholes, obstacles, and edges of pavement. • Never drive on smooth (bald) tires. By law, tires must be replaced when 2/32" of tread depth remain, as indicated by tread wear indicator molded in the tread grooves. • Check your tires frequently for any scrapes, cuts, foreign objects, separations, or bulges. If damage is found, do not attempt to dismount a tire yourself. Change damaged tire with the spare and contact your local authorized ROADX TIRE dealer immediately. • Do not drive in excess of speed limits allowed by law, or the maximum speed justified by driving conditions.

APPROVED TIRE ROTATION INTERVALS AND PATTERNS

The purpose of regularly rotating tires is to prolong their useful life by achieving more uniform wear for all tires on a vehicle. Before rotating tires, always consult the owner's manual for rotation recommendations for specific vehicles. If no rotation period is specified, tires should be rotated, at minimum, every 10,000KM or at any sign of uneven wear. The first rotation is the most important. Rotating the tires as recommended by the vehicle or tire manufacturer will help even out the amount of wear on each tire and extend the life of the entire set. Also, note that some kinds of tires cannot be rotated in the manners as shown. Such tires include: Temporary Use Spares", unidirectional tires and tires with asymmetric tread designs. Also, some vehicles may have different sized tires mounted on the front and rear axles, and these different sized tires have rotation restrictions. Check the owner's manual for the proper rotation recommendations for these special cases. When tires are rotated, the inflation pressures must be adjusted for the tires' new positions in accordance with the actual loads on that wheel position and the vehicle manufacturer's recommendations. Underinflated or overinflated tires may result in poor handling, uneven tread wear, and increased fuel consumption. If the tires show uneven wear, ask the service person to check for and correct any misalignment, imbalance, or other mechanical problem before rotation.

ROADX WARRANTY TABLE:

| Model | DEFECTS/ MATERIALS | # Months | Road Hazard | Tread Life Protection | KM/Months |
|-----------------|-----------------------|----------|-------------|--------------------------|------------|
| MX440 | YES | 60 | YES | YES | 100,000/60 |
| RXMOTION U11 | YES | 60 | YES | NO | - |
| RXQUEST HT02 | YES | 60 | YES | NO | - |
| RXQUEST AT QX12 | YES | 60 | YES | YES | 80,000/60 |
| RXQUEST C11 | YES | 60 | YES | NO | - |
| RXMOTION 4S | YES | 60 | YES | YES | 65,000/60 |
| RXFROST FX11 | YES | 60 | YES | NO | - |
| RXFROST WU01 | YES | 60 | YES | NO | - |



GARANTIE LIMITÉE POUR LE CANADA DE ROADX TIRE



Cette garantie limitée est réservée aux acheteurs d'origine de nouveaux pneus de rechange vendus par RoadX Tire qui ont servi sur le même véhicule que celui sur lequel ils ont initialement été installés. Cette garantie ne s'applique qu'aux pneus achetés après le 1er janvier 2021. La garantie complète de RoadX offre les avantages suivants au client :

- Couverture sur les défauts de fabrication et les défauts matériels
- Programme de remplacement relatif aux avaries routières
- Politique de protection limitée pour l'usure de la bande de roulement

* Aux fins de la présente garantie, lorsqu'un pneu est usé à 2/32 po (mesuré en tout point sur la bande de roulement du pneu), on considère qu'il a atteint la fin de sa vie utile et qu'il ne peut plus être utilisé légalement.

FABRICATION ET MATÉRIAUX

Tous les pneus RoadX sont garantis contre les défauts de fabrication et de matériaux pour une période de 60 mois à partir de la date d'achat. Tout pneu RoadX de voiture de tourisme ou de camionnette admissible considéré comme présentant un défaut de fabrication ou de matériaux sera remplacé gratuitement pendant la période de garantie initiale, qui correspond aux 25 premiers % de la durée de vie utile de la bande de roulement, ou dans les 12 mois suivant la date d'achat, selon la première éventualité. Si un pneu admissible au remplacement gratuit présente une usure supérieure à 25 % de la bande de roulement, le client doit assumer le coût d'un pneu de voiture de tourisme ou de camionnette RoadX neuf comparable, calculé au prorata. Le concessionnaire doit déterminer ce coût en multipliant le pourcentage d'usure de la bande de roulement par le prix de détail courant (prix de détail suggéré x 80 %) de ce pneu au moment du remplacement en vertu de la garantie. En tout temps, les frais de pose, d'équilibrage, de service et d'élimination, y compris les taxes applicables, doivent être assumés par le client.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE

- Les plaintes relatives à la conduite lorsque la bande de roulement a plus de 2/32 po d'usure ou lorsque 3 pneus ou plus ont été remplacés sur le même véhicule ne sont pas acceptées.
- L'usure prématurée ou irrégulière causée par des défaillances mécaniques du véhicule ou le défaut de permuter les pneus aux intervalles recommandés.
- Les pneus de tout véhicule immatriculé et normalement utilisé à l'extérieur du Canada.
- Les dommages découlant de la pose ou de la dépose incorrectes du pneu, d'une mauvaise application, de la présence d'eau ou d'autres matières à l'intérieur du pneu au moment de la pose, ou d'un défaut d'équilibrer les pneus.
- Les dommages causés par le surgonflage ou le sous-gonflage, la surcharge, le feu, le vol et une mécanique du véhicule défectueuse.
- Les dommages attribuables à la course, à un usage hors route et à l'incompatibilité du pneu avec le véhicule.
- Les dommages découlant d'un abus, d'une mauvaise utilisation, d'une modification du pneu ou d'un pneu à plat sur lequel on a roulé.
- Tout pneu dont l'usure excède les indicateurs d'usure (une profondeur de sculpture inférieure à 2/32 po).
- Les méplats causés par un entreposage inadéquat ou l'utilisation du frein de stationnement.
- Les dommages résultant d'un accident, de la corrosion chimique, de la modification du pneu ou du vandalisme.
- Les pneus dont le numéro d'identification ou la marque ont été retirés intentionnellement.
- La perte de temps ou d'utilisation, la nuisance ou tout dommage accessoire ou indirect.
- Les pneus utilisés sur des véhicules récréatifs (pour le camping, une autocaravane, etc.) ou en service commercial.

LES AUTRES LIMITATIONS COMPRENNENT NOTAMMENT :

- Le défaut de permuter les pneus selon les recommandations annule la politique de protection pour l'usure de la bande de roulement.
- Les pneus qui ne sont pas de la taille recommandée pour votre véhicule.
- Les pneus d'hiver doivent uniquement être utilisés en hiver, soit du 1er septembre au 30 avril de l'année suivante

PROGRAMME DE REMPLACEMENT RELATIF AUX AVARIES ROUTIÈRES

RoadX Tire offre un programme de « remplacement limité sans frais » relatif aux avaries routières pour tous les pneus RoadX pour voitures de tourisme et camionnettes. Ce programme de remplacement sans frais relatif aux avaries routières ne s'applique qu'au premier 3/32e de pouce de la bande originale utile ou pendant deux ans à partir de la date d'achat, selon la première éventualité. RoadX Tire remplacera le pneu non réparable par un pneu RoadX neuf similaire. Si le pneu est usé au-delà du premier 3/32e de pouce de la bande, ou si deux ans se sont écoulés depuis la date d'achat, cette garantie sur les avaries routières est nulle et sans effet. Les pneus réparables sont réparés aux frais du propriétaire du véhicule.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT RELATIF AUX AVARIES ROUTIÈRES

- Les pneus endommagés par un acte de vandalisme.
- Les pneus endommagés en raison d'un accident.
- Les pneus réparables en vertu des normes de la RMA (Rubber Manufacturers Association).
- Les pneus endommagés des suites d'une utilisation commerciale.
- Les pneus endommagés par la course ou la conduite hors route.
- Les pneus endommagés par l'utilisation de chaînes d'adhérence ou de crampons.
- Les pneus endommagés en raison d'usure irrégulière causée par des problèmes mécaniques.
- Les pneus transférés du véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine.

PROTECTION LIMITÉE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Consulter le tableau de la garantie RoadX pour connaître les modèles couverts. Certains modèles de pneus RoadX sont couverts par une protection limitée de la bande de roulement qui protège le consommateur en cas d'usure prématurée de la bande de roulement. Si un pneu atteint la fin de la « durée de vie utile de sa bande de roulement » avant la distance parcourue indiquée, le consommateur recevra un pneu RoadX de remplacement au prorata, ce qui signifie que le consommateur devra assumer un pourcentage du coût de remplacement. Pour que la protection de la bande de roulement demeure en vigueur, tous les pneus doivent être permutés tous les 10 000 km ou moins. En tout temps, les frais de pose, d'équilibrage, de service et d'élimination, y compris les taxes applicables, doivent être assumés par le client.

OBLIGATIONS DU CONSOMMATEUR RELATIVEMENT AU DÉPÔT D'UNE RÉCLAMATION

Pour que demeurent en vigueur la protection contre l'usure de la bande de roulement et le programme de remplacement relatif aux avaries routières, le consommateur doit :

- présenter toute réclamation à un détaillant RoadX Tire autorisé
- soumettre ou présenter une copie du reçu d'origine avec preuve du kilométrage du véhicule au moment de l'achat et de la pose des pneus
- soumettre un registre de permutation des pneus indiquant que tous les pneus ont été permutés tous les 10 000 km ou moins.

GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS

La défaillance du pneu peut causer de graves dommages ou blessures. Pour réduire le risque de défaillance du pneu, suivez les recommandations ci-dessous :

- Maintenir une pression de gonflage adéquate et ne pas utiliser un pneu surgonflé ou sous-gonflé. La pression doit être réglée au niveau recommandé par le fabricant du véhicule.
- Vérifier le parallélisme et l'équilibrage des roues à intervalles réguliers.
- Ne pas surcharger. La charge maximale du pneu est indiquée sur le flanc.
- Ne pas faire tourner les pneus de manière excessive et éviter de rouler sur des bordures de trottoir, des nids de poule, des obstacles et des bordures de chaussée.
- Ne jamais utiliser de pneus lisses. La loi exige que les pneus soient remplacés lorsque la profondeur de sculpture atteint 2/32 po, comme l'indique l'indicateur d'usure situé dans les rainures de la bande de roulement.
- Inspecter régulièrement les pneus afin de détecter les éraflures, entailles, corps étrangers, séparations ou bosses. Si des dommages sont constatés, ne pas tenter de retirer le pneu par soi-même. Remplacer le pneu par un pneu de secours et communiquer immédiatement avec un détaillant RoadX Tire autorisé.
- Ne pas dépasser les limites de vitesse affichées et ne pas dépasser la limite de vitesse dictée par les conditions de conduite.

INTERVALLES ET MÉTHODES DE PERMUTATION DES PNEUS

La permutation régulière des pneus vise à prolonger leur durée de vie utile en permettant une usure uniforme de tous les pneus. Avant de procéder à la permutation des pneus, toujours consulter le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations propres au véhicule. Si l'intervalle de permutation des pneus n'est pas précisé, les pneus doivent être permutés au moins tous les 10 000 km, ou au moindre signe d'usure inégale. La première permutation est la plus importante. Effectuer la permutation des pneus selon les recommandations du fabricant du véhicule ou des pneus contribuera à uniformiser l'usure de chaque pneu et ainsi prolonger la durée de vie de l'ensemble des pneus. À noter que certains types de pneus ne peuvent pas être permutés selon les directives ci-incluses. Il s'agit entre autres des pneus suivants : « pneus de secours temporaires », pneus unidirectionnels et pneus à sculpture asymétrique. De plus, les pneus avant et arrière de certains véhicules peuvent ne pas avoir les mêmes dimensions; ces pneus disparates font l'objet de restrictions quant à leur permutation. Vérifier le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations en matière de permutation dans ces cas précis. Après la permutation des pneus, il convient de régler la pression des pneus en fonction de leur nouvelle position et de la charge qu'ils devront soutenir, et conformément aux recommandations du fabricant du véhicule. Les pneus sous-gonflés ou surgonflés peuvent entraîner une mauvaise tenue de route, une usure inégale de la bande de roulement et une consommation de carburant accrue. Si les pneus présentent une usure inégale, demander à un technicien de vérifier et corriger le parallélisme et l'équilibrage des roues, ou tout autre problème mécanique, avant la permutation des pneus.

TABLEAU DE LA GARANTIE DE ROADX :

| Modèle | Défauts/ Matériaux | Nbre de mois | Avaries routières | Protection de la bande roulement | Km/mois |
|-----------------|-----------------------|-----------------|----------------------|-------------------------------------|------------|
| MX440 | OUI | 60 | OUI | OUI | 100 000/60 |
| RXMOTION U11 | OUI | 60 | OUI | NON | |
| RXQUEST HT02 | OUI | 60 | OUI | NON | |
| RXQUEST AT QX12 | OUI | 60 | OUI | OUI | 80 000/60 |
| RXQUEST C11 | OUI | 60 | OUI | NON | |
| RXMOTION 4S | OUI | 60 | OUI | OUI | 65 000/60 |
| RXFROST FX11 | OUI | 60 | OUI | NON | |
| RXFROST WU01 | OUI | 60 | OUI | NON | |

